DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT
de **BRIANCON**

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR D'ARENE

Nombre de conseillers :

En exercice	:	**11**
Présents	:	**8**
Votants	:	**9**

OBJET :
Adoption de la Convention d'objectifs. Site d'escalade d'Arsine

65/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et **le 29 octobre à 19 heures**
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 23 octobre 2026.**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles JUGE, Robert CLOT, Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL.
Absents : Marina CASTAGNA, Gilles FORRET.
Pouvoirs : Alex DA SILVA VIEIRA pour Béatrice ALBERT.
Secrétaire de séance : Gilles JUGE

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire du site d'escalade d'Arsine et qu'afin de garantir une pratique sécurisée, ce site nécessite un suivi technique régulier que peut fournir le Bureau des Guides de la Grave. annuel et régulier

Il est donc proposé d'adopter une Convention d'objectifs avec le Bureau des Guides de la Grave.

Cette convention, conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable expressément, définit les engagements du Bureau des Guides (fréquence des contrôles, rapports techniques, alertes de sécurité) ainsi que la participation financière de la commune fixée à un montant annuel d'une journée au barème fourni par le bureau des guides de l'année en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu l'article L. 311-1-1 du Code du sport issu de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (loi 3DS) relative à la responsabilité civile sur les sites naturels d'escalade ;

Vu le projet de convention d'objectifs annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec le **Bureau des Guides de La Grave** pour le contrôle, l'équipement et l'entretien du site naturel d'escalade d'Arsine.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20261029-D652026-DE

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

- **DIT** que les crédits nécessaires au financement de cette convention seront inscrits au budget principal de l'exercice 2027.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT

Le secrétaire de séance,
Gilles JUGE



Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20261029-D652026-DE

65/2026